

Contrat Frais de santé

Newrest Wagons-Lits à décider de changer le contrat de frais de santé puisque le contrat actuel n'était pas économiquement viable. Nous avons dit à l'époque qu'il faudrait s'attendre à changer à nouveau de mutuelle dans 2 ans,

La direction de Newrest Wagons-Lits comme sur l'ensemble de Newrest a décidé de faire appel à un nouveau courtier Verlingue pour trouver une nouvelle complémentaire santé. Le nouvel assureur sera Klésia.

Une présentation a été faite lors de la réunion du CSE Central du 29 octobre à l'ensemble des membres et des organisations syndicales. Verlingue a été mandaté en tant que courtier et gestionnaire au 1er janvier 2022 avec les mêmes taux de remboursement qu'aujourd'hui.

La direction maintient les 60% pour la part patronale et 40% pour la part salariale pour la garantie de base. Les options resteront à la charge des salariés comme aujourd'hui et seront réglées directement par les salariés. Le tarif de base qui aujourd'hui est de 50,19€, sera à 48,27€ avec Klésia.

Pour les salariés déjà adhérents à la mutuelle il ne sera pas nécessaire de remplir un nouveau bulletin d'adhésion pour la nouvelle mutuelle puisque normalement l'ensemble des informations sera transmis par AON à Verlingue. Les salariés ayant des options devront remplir à nouveau une inscription.

En décembre, chaque salarié recevra un kit de communication comprenant une note d'information ainsi qu'un guide reprenant l'ensemble des informations et coordonnées utiles. Votre carte de tiers payant SP SANTE devrait vous être transmise vers la mi-décembre.

Notre organisation syndicale ne s'est pas prononcée lors de cette réunion du CSE Central sur le choix de l'assureur puisque nous n'avons pas eu le tableau des garanties même si la direction nous à expliquer qu'elles resteront identiques.

Les élus FO au CSEC



Cotisations salariés
exemples de cotisations payées par les salariés

■ Exemple de budget mensuel salarié*

	Existant ALLIANZ	KLESIA	Evolution
Conjoint à charge			
Affiliation au régime :			
Base	50,19 €	48,27 €	-1,92 €
ou Base + Option 1	74,18 €	71,23 €	-2,95 €
ou Base + Option 2	91,32 €	87,69 €	-3,63 €
Conjoint non à charge			
Affiliation au régime :			
Base	133,14 €	128,14 €	-5,00 €
ou Base + Option 1	174,97 €	168,25 €	-6,72 €
ou Base + Option 2	204,79 €	197,04 €	-7,75 €

*Après déduction de la participation employeur

VERLINGUE COURTIER EN ASSURANCES